



DIRECTIVES DE CONCOURS ET INFORMATIONS

Fête Romande de Gymnastique 2024

TOUS POUR LA GYM

Table des matières

Directives de concours FRG24

1. Dispositions générales	4
1.1 Organisation	4
1.2 Conditions de participation	4
1.2.1 Droit de participation	4
1.2.2 Affiliation	4
1.2.3 Passeport de performance des sportifs d'élite	4
1.2.4 Juges et arbitres inscrits aux concours comme participants	4
1.2.5 Restrictions	4
1.3 Compétences	4
1.4 Champ d'application des directives	5
1.5 Offre	5
1.5.1 Championnats Romands individuels	5
1.5.2 Autres concours individuels ouverts aux invités	5
1.5.3 Concours de sociétés ouverts aux invités	5
1.5.4 Championnat Romand de sociétés (uniquement sociétés romandes)	5
1.5.5 Loisirs	5
1.6 Inscriptions	5
1.6.1 Généralités	5
1.6.2 Délais	5
1.6.3 Mutations	6
1.7 Directives et règlements applicables à tous les concours	6
1.7.1 Postes centraux d'annonce	6
1.7.2 Musique	6
1.7.3 Antidopage	7
1.7.4 Tenue vestimentaire	7
1.7.5 Publicité	7
1.7.6 Cérémonies protocolaires et de résultats	7
1.7.7 Juges	7
1.7.8 Aides par discipline	7
1.7.9 Assurance	7
1.8 Prix souvenirs	7
2. Concours individuels du sport de masse	7
2.1 Poste d'annonce	7
2.2 CRA – Championnat Romand Agrès individuels	8
2.3 CRG - Championnat Romand de Gymnastique	9
2.4 Concours Aérobie	11
2.5 Concours individuel d'athlétisme	12
3. Concours du sport d'élite	13
3.1 Championnat Romand et genevois de Gymnastique artistique féminine GAF	13
3.2 Championnat Romand de Gymnastique artistique masculine GAM	14
3.3 Championnat Romand de Gymnastique rythmique	15
3.4 Championnat Romand de Trampoline et concours ouvert aux invités	16
3.5 Championnat Romand de Gymnastique acrobatique et concours ouvert aux invités	18
4. Concours de sociétés	19
4.1 Généralités	19
4.2 Concours de sociétés en une partie	21
4.3 Concours de sociétés en trois parties	21
4.4 Disciplines pour le concours de sociétés	21
5. Championnats Romands de sociétés	23
5.1 Finales	23
6. Concours d'athlétisme	24
6.1 CRAT – Concours romand d'athlétisme	24
6.2 Course d'estafette navette	24
7. Jeux	26
7.1 Offre générale	26
7.2 Tournoi des 3 jeux	26
7.3 Volleyball	27
7.4 Unihockey non licenciés en salle	28
8. Jeux Parents-enfants et Infantile FRG'24 et offre loisirs FRG'24	29
8.1 Jeux Parents-enfants et Infantile FRG'24	29
8.2 Offre loisirs FRG'24	29

9.	Finances	30
9.1	Finance de garantie par société	30
9.2	Finance d'inscription	30
9.3	Remboursement de la finance d'inscription	31
9.4	Prix de moniteur	31
9.5	Déduction de la finance de garantie	31
9.6	Remboursement des finances de garantie	31
9.7	Prix de la carte fête	32
10.	Dispositions légales	33
10.1	Obligations financières	33
10.2	Caractère obligatoire des directives de concours	33
10.3	Protêts contre les décisions de la direction de concours	33
10.4	Comportement des participants	33
10.5	Sanctions à l'encontre des sociétés fautives	33
11.	Dispositions finales	34
11.1	Dispositions de la direction de concours / du CO	34
11.2	Corrections et modifications apportées aux directives de concours	34
11.3	Téléchargement des directives de concours	34
11.4	Inscriptions online	34
11.5	Secretariat technique FRG'24	34
11.6	Renseignements techniques FRG'24	34
11.7	Adresses des responsables techniques URG	34
11.8	Approbation	34
12.	Annexe	35
12.1	Déductions d'ordre pour tous les concours	35
12.1.1	Décision	35
12.1.2	Infraction aux directives	35
13.	Règlements, directives, manuels	35
14.	Abréviations	36

1. Dispositions générales

1.1 Organisation

La Fête Romande de Gymnastique 2024 a été confiée au comité d'organisation de la Fête Romande de Gymnastique 2024 par l'Union romande de gymnastique. Elle se tiendra à Genève, du 07 au 09 juin et du 14 au 16 juin 2024. Le concours artistique se tiendra exceptionnellement les 4 et 5 mai 2024.

1.2 Conditions de participation

1.2.1 Droit de participation

Sont autorisés à participer à la FRG24 toutes les sociétés, groupes et gymnastes affiliés à la Fédération suisse de gymnastique (FSG).

Pour les championnats romands individuels CRA, CRG, et le championnat romand de sociétés, la participation est limitée aux sociétés membres des associations cantonales et régionales affiliées à l'Union romande de gymnastique.

1.2.2 Affiliation

Au délai d'inscription, tous les participants doivent être enregistrés nominativement dans l'Administration des sociétés et des associations (FSG-Admin). Dans le cas contraire, les personnes concernées ne sont pas autorisées à participer.

Les cartes de membre ne sont valables que sur présentation d'une autre pièce d'identité (ou de sa copie). Les cartes de membre de gymnastes qui ne sont plus annoncés en tant qu'actifs, ne sont pas valables.

La carte de membre doit pouvoir être présentée en tout temps. Des frais administratifs de CHF 15.00 sont facturés sur place pour chaque oubli.

Des contrôles inopinés sont effectués par des collaborateurs spécialement formés de la division M+C de la FSG conformément au Règlement sur le contrôle de l'affiliation, respectivement des cartes de membres FSG.

1.2.3 Passeport de performance des sportifs d'élite

En plus de leur carte de membre FSG, les gymnastes du sport d'élite (gymnastique artistique, la gymnastique rythmique, la gymnastique acrobatique) doivent également être en possession d'un passeport de sport de performance. Celui-ci n'est pas exigé pour les concours de trampoline.

1.2.4 Juges et arbitres inscrits aux concours comme participants

Les membres de la direction de concours et de secteurs ainsi que les juges et arbitres peuvent participer au concours moyennant une finance d'inscription comme participant.

1.2.5 Restrictions

Pour des raisons d'organisation, la direction de concours se réserve le droit:

- en cas d'inscriptions trop nombreuses, d'accorder la priorité aux sociétés romandes
- le cas échéant de regrouper des catégories ou de supprimer des concours
- dans tous les cas, les sociétés concernées seront avisées en temps opportun.

1.3 Compétences

La direction générale des concours FRG24, placée sous l'autorité du comité technique de l'URG, est responsable du déroulement des concours et des productions.

1.4 Champ d'application des directives

Les présentes directives s'appliquent à tous les concours / productions. Elles sont édictées par l'URG et font partie intégrante du cahier des charges de l'organisateur.

1.5 Offre

La FRG24 propose les concours et activités suivants:

- 1.5.1 Championnats romands individuels (ouverts aux sociétés romandes, sauf exceptions mentionnées)
- | | |
|---------|---|
| CRA | Championnat Romand aux Agrès |
| CRG | Championnat Romand de Gymnastique |
| CR ARGA | Championnat Romand de Gymnastique artistique |
| CR GR | Championnat Romand de Gymnastique rythmique |
| TRA | Championnat romand de Trampoline, concours ouvert aux invités |
| GAC | Championnat Romand de Gymnastique acrobatique, ouvert aux invités |
- 1.5.2 Autres concours individuels ouverts aux invités
Athlétisme
Aérobic
- 1.5.3 Concours de sociétés ouverts aux invités
Jeunesse, Actifs/-ves, Dames/hommes (35⁺) (Gymnastique 30⁺), Seniors dames/hommes (55+), Jeux, CRAT
- 1.5.4 Championnat romand de sociétés (uniquement sociétés romandes)
Agrès, gymnastique, Aérobic
- 1.5.5 Loisirs
En plus des concours, l'organisateur offre la possibilité de participer à des activités loisirs.

1.6 Inscriptions

- 1.6.1 Généralités
Les inscriptions des sociétés, équipes de jeux, concours individuels, concours des sports d'élite doivent être effectuées dans les délais par la société via internet sous www.frg24.ch.
- 1.6.2 Délais
Veiller à observer les délais suivants : date d'annonce on-line :
- | | |
|--|-------------------|
| Ouverture des inscriptions online et commandes | 30 septembre 2023 |
| Délai d'inscription des concours de sociétés | 30 novembre 2023 |
| Délai d'inscription du nombre de gymnastes aux concours individuels | 30 novembre 2023 |
| Délai d'inscription du nombre de gymnastes aux concours du sport d'élite | 30 novembre 2023 |
| Délai de paiement des finances de garantie | 30 novembre 2023 |
| Programmes provisoires en ligne | 31 janvier 2024 |
| Délai de commande CO (repas, nuitées, prix moniteurs suppl.) | 28 février 2024 |
| Délai d'inscriptions définitives des juges et aide-juges | 28 février 2024 |
| Date de dépôt de la liste de matériel agrès et des demandes auxiliaires | 31 mars 2024 |
| Upload de la musique (obligatoire) | 20 mai 2024 |

Délai de paiement des finances d'inscription et commandes
(factures téléchargeables online par les sociétés) 31 mars 2024

Délai d'inscriptions nominatives des gymnastes aux concours individuels
(sauf agrès ind) 31 mars 2024

Délai d'inscriptions nominatives des gymnastes aux concours élites 31 mars 2024

Délai d'inscriptions nominatives des gymnastes agrès individuels 18 mai 2024

1.6.3 Mutations

Annoncer tout changement par écrit exclusivement à l'adresse mail : frg24_inscriptions@urg.ch

Passé le délai d'inscription, seuls les désistements sont possibles.

Sont considérés comme changements uniquement les modifications telles que changement du nombre de gymnastes, changement de la dimension de la surface.

Aucun changement de discipline ou de catégorie n'est autorisé après le délai d'inscription.

Concernant les augmentations d'effectifs, les changements suivants sont acceptés:

- Athlétisme jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4, exception: estafette navette, une augmentation jusqu'à 16 personnes est possible.
- Fit&Fun jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4.
- Agrès, gymnastique et aérobic: ces disciplines ne sont pas limitées

1.7 Directives et règlements applicables à tous les concours

Les directives, règlements et tabelles de taxation spécifiques à la FRG24 sont disponibles sur le site www.frg24.ch. Les directives, règlements et tabelles de taxation de la FSG sont téléchargeables gratuitement sur www.stv-fsg.ch. Les directives et règlements en vigueur pour la FRG24 sont indiqués à la fin des présentes directives.

1.7.1 Postes centraux d'annonce des sociétés/groupes ainsi que des fonctionnaires, juges et speakers

Les moniteurs ainsi que les sociétés/groupes s'annoncent 1h au plus tard avant le début de la compétition (individuelle ou de société) auprès des postes d'annonce des sociétés pour y recevoir les dernières informations ainsi que les bons éventuels.

Pour les concours par mensuration les moniteurs compléteront les feuilles de concours avec le nom de leurs gymnastes.

Tout groupe qui n'est pas prêt à concourir à l'heure fixée est disqualifié.

Les fonctionnaires, juges et speakers retirent en personne leur documentation au poste d'annonce à l'heure indiquée sur la convocation et se présentent à l'emplacement de concours 30 minutes au plus tard avant l'heure indiquée dans l'horaire de concours.

1.7.2 Musique

Pour l'accompagnement musical, l'organisateur met à disposition une installation de sonorisation adéquate. Les appareils privés ne sont pas acceptés.

La musique doit être uploadée (téléchargée) par l'outil d'inscription en format mp3. Le non-respect des délais entraînera une déduction d'ordre à la note finale de 0.5 pt. Pour chaque discipline avec accompagnement musical, la musique d'accompagnement doit porter le nom de la société, la discipline, la catégorie et en plus pour les concours individuels le nom de la gymnaste, l'indication 1er ou 2e passage et l'engin.

Afin de limiter au maximum les problèmes de lecture des musiques, les sociétés sont priées de tenir compte des indications suivantes :

Vitesse d'enregistrement : ne pas enregistrer à plus de 8x et activer la fonction « normaliser ».

Attention au remix : normaliser tous les échantillons dans le morceau à 0 dB.

Laisser au moins 5 secondes de vide au début et à la fin de la musique. Il est procédé à un essai de musique.

Prendre à la manifestation une clé USB de réserve enregistrée au format mp3. Elle doit comporter 1 seule musique.

Il convient de respecter les directives « Reproduction sonore et sonorisation » de la FSG.
Le non-respect des directives entraînera une déduction d'ordre à la note finale de 0.2 pt.

Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (2010), il est interdit de dépasser la valeur limite de 90 décibels sur l'aire de compétition. La direction de concours est autorisée à diminuer le volume sonore s'il est trop élevé.

- 1.7.3 **Antidopage**
La Fédération suisse de gymnastique est membre de l'organisation faîtière de sport (Swiss Olympic), et de ce fait est soumise au statut antidopage. Des contrôles peuvent avoir lieu lors de la Fête Romande de Gymnastique. Toutes les informations sous www.antidoping.ch.
- 1.7.4 **Tenue vestimentaire**
Se conformer aux directives FSG actuellement en vigueur.
- 1.7.5 **Publicité**
Se conformer aux directives FSG « Publicité sur les tenues de gymnastique, éd. 2001, modifiées 2010.
- 1.7.6 **Cérémonies protocolaires et de résultats**
Les sociétés sont tenues informées des emplacements et horaires des cérémonies protocolaires. Les cérémonies protocolaires des concours individuels se déroulent au terme des concours. Les cérémonies protocolaires des concours de sociétés jeunesse se déroulent le samedi 09 juin. Les cérémonies protocolaires des concours de sociétés adultes se déroulent le jour de concours samedi 15 juin et le dimanche 16 juin.
- Les sociétés s'y présentent au complet en tenue vestimentaire uniforme et avec le porte-drapeau et/ou 2 personnes de la société.
Aucune distinction n'est remise au préalable, ni envoyée par la suite.
- 1.7.7 **Juges**
Pour toutes les disciplines, les juges sont recrutés et proposés par la direction de concours et les responsables de la région 6 par discipline. Les juges de la FRG24 disputant des concours s'acquittent d'une carte de fête.
- 1.7.8 **Aides par discipline**
Pour les règles de participation des aides-juges, se référer au pt 4.1.1. Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent d'une carte de fête.
- 1.7.9 **Assurance**
Conformément au règlement de la CAS FSG, les participants déclarés comme membres FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents (en complément aux assurances tierces). Pour le surplus, se référer au règlement de la caisse d'assurance de sport de la FSG.

1.8 **Prix souvenirs**

Tous les participants des concours individuels et de sociétés ainsi que les juges reçoivent un insigne de fête.

2. **Concours individuels du sport de masse**

2.1 **Poste d'annonce**

Les sociétés/groupes se présentent à l'emplacement de concours 30 minutes au plus tard avant l'heure indiquée dans l'horaire de concours.

2.2 CRA - Championnat Romand Agrès individuels

2.2.1 Plateforme d'inscription : les inscriptions au CRA se feront par le biais des responsables cantonaux sur formulaire habituel en dehors de la plateforme FSG Contest.

2.2.2 Catégories

Féminines : C3 - C4 - C5 - C6 - C7 - CD

Masculins : C3 - C4 - C5 - C6 - C7 – CH

Elle & Lui : une seule catégorie est ouverte.

Par équipe : gymnastes féminines et masculins

2.2.3 Les gymnastes ayant participé à un concours artistique pendant l'année en cours ne sont pas acceptés.

2.2.4 Les directives de gymnastique aux agrès individuels féminins et masculins et Elle & Lui ainsi que les tables en vigueur s'appliquent.

2.2.5 Le jury est désigné par la délégation du CT-URG et les responsables cantonaux. Dans la mesure du possible, le jury doit être représentatif de tous les cantons participant au concours.

2.2.6 Chaque association a l'obligation de fournir des juges brevetés I et II selon la répartition qui sera effectuée à la suite du calcul des places de départ de chaque association. La répartition sera envoyée à chaque responsable d'association au plus tard au 31 mars 2024.

Elle & Lui : Les cantons qui inscrivent des gymnastes au concours Elle & Lui sont priés d'annoncer des juges. Un total de **10 juges** (4 SO – 2 AB – 4 B2) est nécessaire pour l'organisation du concours. Les quotas seront fixés après réception des inscriptions.

Au cas où une association n'aurait pas inscrit le nombre de juges demandés au délai d'inscription, elle se verra dans l'obligation de supprimer un nombre de gymnastes proportionnel au nombre de juges manquants.

Les juges ne pouvant pas être présents pour des raisons personnelles le jour du concours devront s'adresser à leur responsable cantonal pour tout changement.

2.2.7 Des changements de gymnaste peuvent être faits jusqu'à 14 jours avant le concours, ils concourront avec les autres gymnastes de leur société. Après cette date le/les remplaçant(s) prendront la place de/des absent(s).

2.2.8 Une catégorie de concours n'est ouverte que, si au moins cinq gymnastes, 8 couples ou cinq équipes s'inscrivent dans celle-ci.

2.2.9 Sur l'emplacement de concours, l'échauffement n'est autorisé que dans les moments indiqués et dirigés par le speaker. Une salle d'échauffement (sans engins) est à la disposition des gymnastes.

2.2.10 Un seul entraîneur par société et par catégorie est autorisé sur l'emplacement de concours. Tous les autres accompagnants et les gymnastes qui ne concourent pas doivent se trouver parmi le public.

2.2.11 Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule catégorie au championnat romand, excepté la catégorie Elle & Lui. Il ne peut pas concourir dans une catégorie inférieure à celle dans laquelle il a concouru au cours de l'année.

2.2.12 Chaque association cantonale a le droit d'inscrire dans chaque catégorie, ses gymnastes féminines et masculins selon la répartition qui sera calculée en mars 2024. Afin de pouvoir calculer cette répartition les responsables d'association doivent rendre le nombre de gymnastes dans chaque catégorie d'ici au 15 mars 2024.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de place total par catégorie

QUOTAS FEMININS						QUOTAS MASCULINS					
C3	C4	C5	C6	C7	CD	C3	C4	C5	C6	C7	CH
64	64	64	64	40	40	50	50	50	50	30	20

- 2.2.13 En cas d'égalité, le plus jeune reçoit la médaille correspondante le jour du concours. Le plus âgé reçoit sa médaille par la poste.
- 2.2.14 Pour les catégories 5 à 7 et Hommes, les gymnastes présentent leurs exercices sur les barres parallèles et à la barre fixe olympique. Les barres scolaires ne sont pas autorisées.

2.2.15 Concours par équipe

- 2.2.16 Les concours par équipes se déroulent dans le cadre des concours individuels. Chaque association prend part, si elle le désire, à ce concours moyennant une finance d'inscription.
- 2.2.17 Le choix des gymnastes composant une équipe se fait de manière automatique en sélectionnant les 4 meilleurs totaux.
- 2.2.18 En catégorie féminine, chaque catégorie a son concours par équipe, ainsi chaque association peut présenter un maximum de 6 équipes pour le concours féminin.
- 2.2.19 En catégorie masculine, le principe est le même pour les catégories C3 à C5. Les catégories C6, C7 et CH sont regroupés en une seule équipe. Les 4 places sont réparties de la manière suivante : 2 x C6, 1 x C7 et 1 x CH. En l'absence de gymnastes en CH, l'équipe sera composée de 2 x C6 et 2 x C7
- 2.2.20 En cas d'égalité dans les trois premiers rangs des concours par équipes, on départage les équipes ex aequo, par le meilleur total (4 notes) obtenu à un engin, et ainsi de suite en cas de nouvelle égalité.

2.2.21 Distinctions et prix

- 2.2.22 Les vainqueurs de chaque catégorie, individuelle, Elle & Lui et par équipes, obtiennent le titre de champion romand.
- 2.2.23 Les trois premiers de chaque catégorie individuelle et Elle & Lui reçoivent une médaille (or, argent et bronze), montée sur un ruban tour de cou.
- 2.2.24 Une distinction est attribuée à 40 % des concurrents ayant commencé le concours.
- 2.2.25 Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une coupe et chaque gymnaste composant l'équipe reçoit un diplôme comportant le nom et la date de la manifestation, le rang et la catégorie de concours.

2.3 CRG - Championnat Romand de Gymnastique

Les directives de gymnastique, édition en vigueur s'appliquent. Les gymnastes doivent prendre avec eux tous les engins à mains et auxiliaires.

- 2.3.1 Surface de compétition
La surface de compétition pour les concours individuels de gymnastique est de 9X9m et 12x12m.

2.3.2 Offre de concours

- Tests FSG 3 à 7
- Concours de gymnastique individuelle
- Concours de gymnastique à deux

2.3.3 Classes d'âge

- Test 3 FSG Jeunesse jusqu'à 16 ans dans l'année **
- Tests 4, 5, 6 et 7 FSG Age libre
- Actives Age libre

**Une gymnaste plus jeune peut se présenter dans un test supérieur. Dans tous les cas, les tests FSG doivent se faire dans l'ordre croissant.

2.3.3.1 Tests FSG - Samedi 8 juin

Test 3 FSG, édition en vigueur	3 parties : massues, cerceau, ballon
Test 4 FSG, édition en vigueur	3 parties : sans engin à main, massues, ballon
Test 5 FSG, édition en vigueur	3 parties : corde, cerceau, ruban
Test 6 FSG, édition en vigueur	3 parties : sans engin à main, ballon, corde
xTest 7 FSG, édition en vigueur	4 parties : massues, ballon, ruban, cerceau

Une gymnaste ne peut se présenter qu'à un seul test FSG. Celui-ci doit avoir été passé avec succès avant le CRG, en ayant obtenu une note moyenne minimum de 8.00 pts. La monitrice amène le certificat de tests à la table de la responsable du concours dans la salle de gymnastique 30 minutes avant le passage de ses gymnastes. En cas de non-présentation du certificat de tests, la gymnaste ne peut pas se présenter au concours. Une gymnaste inscrite avant d'avoir réussi son test, ne peut prétendre au remboursement de la finance d'inscription en cas d'échec.

Les gymnastes classées 1ères, lors de ce CRG devront prendre part à un test supérieur l'année suivante, sauf en ce qui concerne le test 7.

Une gymnaste ayant réussi un test ne peut plus se présenter dans un test inférieur.
Par exemple : test 5, et représentation en test 4.

2.3.3.2 Gymnastique individuelle, TEAM et gymnastique à deux.

Les concours individuelle et gymnastique à deux jeunesse se déroulera le samedi 8 juin.

Attention le concours individuelle et gymnastique à 2 actives se déroulera le dimanche 9 juin en parallèle du concours société jeunesse.

La catégorie Team jeunesse et active sera dans le concours sociétés.

Catégorie Jeunesse B	Jusqu'à 12 ans dans l'année 1 passage avec ou sans engin	
Catégorie Jeunesse B	Jusqu'à 12 ans dans l'année 2 passages, avec et/ou sans engin	
Catégorie Jeunesse A	Jusqu'à 16 ans dans l'année 1 passage avec ou sans engin	
Catégorie Jeunesse A	Jusqu'à 16 ans dans l'année 2 passages, avec et/ou sans engin	
Catégorie TEAM Jeunesse	Gymnastique sur scène sans engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM Jeunesse	Gymnastique sur scène avec engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM Jeunesse	2 parties	9X9m, 12X12m
Catégorie Actives	Age libre 1 passage avec ou sans engin	
Catégorie Actives	Age libre 2 passages, avec et/ou sans engin	
Catégorie TEAM Actives	Gymnastique sur scène sans engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM Actives	Gymnastique sur scène avec engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM Actives	2 parties	9X9m, 12X12m
Catégorie 30+	Dès 30 ans 1 passage avec ou sans engin	
Catégorie 30+	Dès 30 ans 2 passages, avec et/ou sans engin	
Catégorie TEAM 30+	Gymnastique sur scène sans engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM 30+	Gymnastique sur scène avec engin à main	9X9m, 12X12m
Catégorie TEAM 30+	2 parties	9X9m, 12X12m

Concours de gymnastique individuelle en deux parties :

Chaque gymnaste doit présenter deux productions différentes.

Le même engin ne peut être utilisé qu'une seule fois, même en combinaison avec un autre engin.

Concours de gymnastique à deux en deux parties :

Chaque couple doit présenter deux productions différentes.

Le même engin ne peut être utilisé qu'une seule fois, même en combinaison avec un autre engin.

La gymnaste la plus âgée du couple détermine la classe d'âge.

2.3.4 Juges

Obligation de fournir 1 juge pour 10 gymnastes inscrites, tous tests confondus.
Les juges inscrites doivent être capables de juger toutes les parties de 2 tests différents, au minimum.
Les juges retenues pour la FRG24 recevront une confirmation du CT-URG.
Une juge engagée à la FRG24, qui par la suite se désiste, est responsable de se trouver une remplaçante.

2.3.5 Distinctions

Les vainqueurs de chaque catégorie des Tests FSG obtiennent le titre de champion romand.
Sera nommée Championne romande des tests la première du test 7 FSG.
Les vainqueurs du concours de gymnastique individuelle et du concours de gymnastique à deux, en une et deux parties, obtiennent le titre de champions romands.
Médailles d'or, argent et bronze pour les 3 premiers rangs.
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.
Il y aura un classement par discipline et par classe d'âge.

Lorsqu'au moins 5 Teams concourent dans la discipline, les vainqueurs de chaque Team reçoivent un titre et un prix est remis aux trois premiers rangs.
Lorsque moins de 5 Teams concourent dans la discipline, les vainqueurs de chaque Team reçoivent un titre et un diplôme est remis aux trois premiers rangs.

2.4 Concours Aérobic (duo ; 3-5) - Samedi 15 juin

2.4.1 Généralités

Les directives de concours en vigueur sont applicables.

2.4.2 Catégories d'âge

Jeunesse	ouverts jusqu'à 16 ans révolus, âge recommandé dès 10 ans
Actifs	dès 14 ans
35+	à partir de 35 ans

2.4.3 Concours

Duos
Equipes de 3 – 5 gymnastes

2.4.4 Nombre de gymnastes

Les gymnastes hommes ou femmes, les duos et les équipes de 3-5 gymnastes peuvent avoir différentes configurations: femmes uniquement, hommes uniquement ou mixtes.

2.4.5 Surfaces de compétition

Le choix de la surface de compétition est libre mais doit être indiqué lors de l'inscription
Duos : 9m x 9m, 12m x 12m
Equipes de 3-5 gymnastes : 9m x 9m, 12m x 12m, 12m x 18m

2.4.6 Distinctions

Médailles d'or, argent et bronze pour les trois premiers rangs.
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

2.5 Concours individuel d'athlétisme

Le règlement sur l'organisation des compétitions d'athlétisme (RO 2010 Swiss Athletics) est applicable.

- 2.5.1 Catégories athlètes féminines
- | | | | |
|------------|-----------------|-----------------------|-------|
| Pentathlon | Cat. 30 et plus | nées en 1994 et moins | M/W30 |
| Pentathlon | Cat. 20-29 | nées en 1995 à 2004 | U30 |
| Pentathlon | Cat. 18-19 | nées en 2005 et 2006 | U20 |
| Pentathlon | Cat. 16-17 | nées en 2007 et 2008 | U18 |
- 2.5.1.1 Concours Pentathlon catégories 30 et plus / 20-29 M/W30 et U30
- | | |
|--------------------|----------|
| 100 m | 1 essai |
| saut en longueur | 3 essais |
| saut en hauteur | 6 essais |
| jet du boulet 4 kg | 3 essais |
| 800 m | 1 essai |
- 2.5.1.2 Concours Pentathlon catégories 18-19 / 16-17 U20/U18
- | | |
|--------------------|----------|
| 100 m | 1 essai |
| saut en longueur | 3 essais |
| saut en hauteur | 6 essais |
| jet du boulet 3 kg | 3 essais |
| 1000 m | 1 essai |
- 2.5.2 Catégories athlètes masculins
- | | | | |
|------------|-----------------|----------------------|-------|
| Pentathlon | Cat. 30 et plus | nés en 1994 et moins | M/W30 |
| Pentathlon | Cat. 20-29 | nés en 1995 à 2004 | U30 |
| Pentathlon | Cat. 18-19 | nés en 2005 et 2006 | U20 |
| Pentathlon | Cat. 16-17 | nés en 2007 et 2008 | U18 |
- 2.5.2.1 Concours Pentathlon catégories 30 et plus / 20-29 M/W30 et U30
- | | |
|--------------------|----------|
| 100 m | 1 essai |
| saut en longueur | 3 essais |
| saut en hauteur | 6 essais |
| jet du boulet 5 kg | 3 essais |
| 1000m | 1 essai |
- 2.5.2.2 Concours Pentathlon catégories 18-19 / 16-17 U20/U18
- | | |
|--------------------|----------|
| 100 m | 1 essai |
| saut en longueur | 3 essais |
| saut en hauteur | 6 essais |
| jet du boulet 5 kg | 3 essais |
| 1000 m | 1 essai |
- 2.5.3 Jeunesse
- 2.5.3.1 Jeunesse filles
- Ecolières B 10-11 ans (2013-2014) U12**
- | | |
|---------------------------------|----------|
| 60 m | 1 essai |
| saut en longueur (zone d'appel) | 3 essais |
| jet du boulet 2.5 kg | 3 essais |
- Ecolières A 12-13 ans (2011-2012) U14**
- | | |
|---------------------------------|----------|
| 60 m | 1 essai |
| saut en longueur (zone d'appel) | 3 essais |
| jet du boulet 3 kg | 3 essais |

Cadettes B 14-15 ans	(2009-2010) U16	
80 m		1 essai
saut en longueur		3 essais ou
saut en hauteur		6 essais
jet du boulet 3 kg		3 essais

2.5.3.2 Jeunesse garçons

Écoliers B 10-11 ans	(2013-2014) U12	
60 m		1 essai
saut en longueur (zone d'appel)		3 essais
jet du boulet 2,5 kg		3 essais

Écoliers A 12-13 ans	(2011-2012) U14	
60 m		1 essai
saut en longueur (zone d'appel)		3 essais
jet du boulet 3 kg		3 essais

Cadets B 14-15 ans	(2009-2010) U16	
80 m		1 essai
saut en longueur		3 essais ou
saut en hauteur		6 essais
jet du boulet 4 kg		3 essais

- 2.5.4 Distinctions
Médailles d'or, argent et bronze pour les trois premiers rangs par catégorie.
40% des athlètes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

3. Concours du sport d'élite

3.1 Championnat Romand et genevois de Gymnastique artistique féminine GAF

Ce concours se déroulera les 4 et 5 mai 2024.

3.1.1 Participantes

Toutes les gymnastes, hormis en Préparatoire, doivent être en possession d'une licence FSG Sport Elite valable pour l'année en cours.

3.1.2 Catégories en individuelle (sauf si modification des prescriptions FSG)

Préparatoire (Prog. Steinemann)	jusqu'à 9 ans
Programme 1	jusqu'à 10 ans
Programme 2	jusqu'à 12 ans
Programme 3	jusqu'à 14 ans
Programme 4	jusqu'à 13 ans
Programme 4A	jusqu'à 15 ans
Programme 5	jusqu'à 15 ans
Programme 6	dès 16 ans
Programme Open	libre

- 3.1.3 **Concours par équipe**
 Un concours par équipe d'association est proposé pour les catégories :
 Préparatoire
 Programme 1
 Programme 2
 Programme 3
 Programme 4-5
 Programme Open
 Programme 6
- 3.1.4 **Jugement**
 Conformément aux programmes de compétition FSG/FIG en vigueur le jour des compétitions.
- 3.1.5 **Médailles et distinctions**
 Les vainqueurs de chaque catégorie, individuelle, et par équipes, obtiennent le titre de championne romande.
 Les 3 premières gymnastes de chaque catégorie reçoivent une médaille (or, argent, bronze), montée sur un ruban tour de cou.
 Une distinction est attribuée à 40 % des concurrentes par catégorie ayant commencé le concours.
 Les gymnastes des 3 premières équipes de chaque catégorie reçoivent une médaille (or, argent, bronze), montée sur un ruban tour de cou.
 Chaque participante reçoit un insigne de la Fête romande.
 En cas d'égalité de points, les gymnastes sont classées selon les prescriptions FSG/FIG en vigueur.
- 3.1.6 **Lauréate de la fête**
 La lauréate de la fête est la gymnaste ayant obtenu le plus grand nombre de point du concours multiple de la catégorie P6.
- 3.1.7 **Un classement pour le Championnat genevois est établi.**
- 3.2 Championnat Romand de Gymnastique artistique masculine GAM.**
 Ce concours se déroulera exceptionnellement les 4 et 5 mai 2024.
- 3.2.1 **Participants**
 Tous les gymnastes, hormis en Préparatoire, doivent être en possession d'une licence FSG Sport Elite valable pour l'année en cours.
- 3.2.2 **Catégories en individuel (sauf si modification des prescriptions FSG)**
- | | |
|----------------|----------------|
| Préparatoire | jusqu'à 10 ans |
| Programme 1 | jusqu'à 12 ans |
| Programme 2 | jusqu'à 13 ans |
| Programme 3 | jusqu'à 14 ans |
| Programme 4 | jusqu'à 15 ans |
| Programme 5 | libre |
| Programme 6 | libre |
| Programme Open | libre |
- 3.2.3 **Concours par équipe**
 Un concours par équipe d'association est proposé pour les catégories :
 Préparatoire
 Programme 1
 Programme 2
 Programmes 3-4
 Programmes Open-5-6
- 3.2.4 **Jugement**
 Conformément aux programmes de compétition FSG/FIG en vigueur le jour des compétitions.

- 3.2.5 Médailles et distinctions
Les vainqueurs de chaque catégorie, individuelle, et par équipes, obtiennent le titre de champion romand. Les 3 premiers gymnastes de chaque catégorie reçoivent une médaille (or, argent, bronze), montée sur un ruban tour de cou.
Une distinction est attribuée à 40 % des concurrents par catégorie ayant commencé le concours.
Les gymnastes des 3 premières équipes de chaque catégorie reçoivent une médaille (or, argent, bronze), montée sur un ruban tour de cou.
Chaque participant reçoit un insigne de la Fête romande.
En cas d'égalité de points, les gymnastes sont classés selon les prescriptions FSG/FIG en vigueur.

- 3.2.6 Lauréat de la fête
Le lauréat de la fête est le gymnaste ayant obtenu le plus grand nombre de point du concours multiple de la catégorie P6.

- 3.2.7 Un classement pour le Championnat genevois est établi.

3.3 Championnat Romand de Gymnastique rythmique

- 3.3.1 Catégories
Individuelles catégorie P (performance), les gymnastes doivent avoir participé aux qualifications du CS :

P2, P3, P4, P5 et P6

P2 (9 - 10ans) : 1 exercice sans engin et 1 exercice avec engin

P3 (11 - 12 ans): 2 exercices avec engin

P4 (13 ans) : 2 exercices avec engin

P5 (14 ans) : 2 exercices avec engin

P6 (dès 16 ans) : 2 exercices avec engin

Individuelles catégorie R (régionale) : R1, R2, R3, R4, R5 et R6

R1 (7- 8 ans) : 1 exercice sans engin

R2 (9 - 10 ans) : 1 exercice sans engin et 1 exercice avec engin

R3 (11 - 12 ans) : 2 exercices avec engin

R4 (13 ans) : 2 exercices avec engin

R5 (14 - 15 ans) : 2 exercices avec engin

R6 (dès 16 ans) : 2 exercices avec engin

Ensembles (5 gymnastes) catégorie P (performance) : G1, G2, G3 et G4

G1 : 1 exercice sans engin, 2 passages sur le tapis

G2 : 1 exercice avec engin, 2 passages sur le tapis

G3 : 1 et/ou 2 exercices avec engin, 2 passages sur le tapis

G4 : 1 exercice avec 5 engins semblables et/ou 1 exercice avec engins différents, 2 passages sur le tapis

Ensemble catégorie R (régionale) : RJ

RJ : 1 exercice sans engin, 2 passages sur le tapis

- 3.3.2 Jugement
Conformément au programme de compétition FSG/FIG/UEG. Cf. prescriptions de concours FSG / FSG/FIG en vigueur.

- 3.3.3 Médailles et distinctions
Individuelles: Les 3 premières gymnastes de chaque catégorie reçoivent une médaille.
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction
Toutes les gymnastes participantes reçoivent un diplôme.

Ensembles : Les 3 premiers ensembles de chaque catégorie reçoivent une médaille
(6 médailles + 1 pour l'entraîneur)
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

Toutes les gymnastes participantes des ensembles reçoivent un diplôme.

3.4 Championnat romand de trampoline et concours ouvert aux invités

3.4.1 Concours « Open » individuel

3.4.1.1 Participants

Ouvert aux gymnastes romands, membres de la FSG ne payant pas la contribution au sport de performance, ne faisant pas les compétitions nationales FSG.

3.4.1.2 Catégories

➤ Novices : nés en 2017-2016-2015

2 passages de 5 touches libres, sans exigence.

Cette catégorie est destinée aux plus jeunes des U11 qui n'arrivent pas à faire 10 touches.

Objectif : découverte du monde compétitif pour les 7-9 ans qui pratiquent 1 à 2 fois par semaine.

Jugement : note d'exécution + note déplacement. Pas de note de difficulté, pas d'exigence, pas de ToF.

Classement : individuel mixte par année d'âge, médaille aux 3 premiers.
Diplôme pour chaque participant.

➤ Open : 2 passages de 10 touches libres, sans exigence.

Ces catégories sont destinées aux trampolinistes qui ne font pas les compétitions nationales FSG.

U11 loisirs mixte (2014 et après) : Pas de minimum. Max 1.0 diff. Pas d'exigence

U13 loisirs mixte (2013-2012) : Pas de minimum. Max 2.0 diff. Pas d'exigence

U15 loisirs mixte (2011-2010) : Pas de minimum. Max 3.0 diff. Pas d'exigence

U17 et + loisirs mixte (2009-2008) : Pas de minimum. Max 4.0 diff. Pas d'exigence

Sénior (2007 et avant) : Pas de minimum. Max 5.5 diff. Pas d'exigence

Jugement : note d'exécution + note déplacement + note de difficulté. Pas d'exigence, pas de ToF.

Classement : individuel mixte pour toutes les catégories, médaille aux 3 premiers.
Diplôme pour chaque participant.

3.4.2 Championnat romand individuel et synchrone (sous conditions) avec invités

3.4.2.1 Participants

Ouvert aux gymnastes romands, membres de la FSG payant la contribution au sport de performance, et ouvert aux invités. Le concours peut accueillir au maximum 100 compétiteurs. Le nombre de compétiteurs invités dépend du nombre de Romands inscrits. Une fois le nombre d'invités maximum défini, les inscriptions des invités seront prises dans l'ordre chronologique.

3.4.2.2 Règlement

Réglementation du ressort trampoline (Fédération Suisse de Gymnastique) en vigueur.

Catégories individuelles des filières Niveau 1, 2 et 3 FSG.

Les participants doivent remplir les exigences de leur catégorie pour participer =>



Jugement selon le règlement FSG (note exécution, difficulté, déplacement). Pas de ToF.
En individuel, les gymnastes présentent un L1 et un L2, suivis d'une finale pour les qualifiés.

Catégories synchrones décrites dans le règlement FSG des compétitions =>



Jugement selon règlement FSG. Note de synchronisation faite par des juges.

En synchrone, les paires présentent 2 passages. Le meilleur des 2 passages est pris en compte pour le classement (pas de finale)

N.B : Le concours synchrone ne pourra avoir lieu que sous les 2 conditions suivantes :

- Inscription de 3 paires minimum pour chaque catégorie sinon pas de concours dans cette catégorie,
- Corps de juge composé de 7 juges minimum.

Echauffement (individuel)

- Catégories niveau 1 et 2 : Chaque groupe déterminé aura un temps d'échauffement sur 2 trampolines d'échauffement (trampolines Eurotramp Grand master et Ultimate), puis un passage individuel d'échauffement de 50 sec maximum sur le trampoline de compétition (« one touch ») avant le passage de compétition (selon planning de compétition).
- Catégorie niveau 3 (élite) : échauffement sur les trampolines de compétition (modèles Ultimate). Si nécessaire, un « one touch » sera mis en place en plus, selon le nombre d'inscrits.

Echauffement (synchrone)

Échauffement sur les trampolines de compétition.

3.4.2.3 Résultats et classements

Individuel

- Classement mixte pour toutes les catégories, sauf les catégories Junior, Sénior, Junior élite, Sénior Elite. Médaille aux 3 premiers de chaque catégorie. Diplôme pour tous les participants.
- Lauréate et lauréat de la fête : la gymnaste romande et le gymnaste romand du concours individuel de la catégorie Sénior élite ayant obtenu le meilleur classement seront déclarés Championne et Champion de la Fête romande.

Synchrone :

- Classement par catégorie. Médailles aux 3 premiers

Club romand :

Un classement par société romande sera établi à l'issue des 2 concours « Open » et « Championnat romand », grâce à l'attribution de points selon les classements individuels des 2 concours. Ainsi :
Chaque premier remporte 5 points pour sa société,
Chaque second remporte 4 points pour sa société,
Chaque troisième remporte 3 points pour sa société,
Chaque quatrième remporte 2 points pour sa société,
Chaque cinquième remporte 1 point pour sa société.
La société qui totalise le plus de points par addition des concours « Open » et « Championnat romand », remportera la coupe romande.

3.5 Championnat Romand de Gymnastique acrobatique et concours ouvert aux invités

3.5.1 Participants

Le concours est ouvert à tous les gymnastes romands pratiquant la gymnastique acrobatique ainsi qu'aux gymnastes de clubs/sociétés/groupes suisses invités hors Suisse romande.

3.5.2	<u>Catégories</u>	<u>Disciplines</u>	<u>Age requis</u>
	SUI 1 Découverte	formations mixtes	pas de limite d'âge
	SUI 1 National	formations mixtes	7 à 15 ans
	SUI 2 Découverte	formations mixtes	pas de limite d'âge
	SUI 2 National	formations mixtes	7 à 15 ans
	SUI 3 National	W2-M2-MX2-W3-M4	7 à 15 ans
	Youth International	W2-M2-MX2-W3-M4	pas de limite d'âge
	AG1 FIG	W2-M2-MX2-W3-M4	11 à 16 ans
	AG2 FIG	W2-M2-MX2-W3-M4	12 à 18 ans
	JUN FIG	W2-M2-MX2-W3-M4	13 à 19 ans
	SEN FIG	W2-M2-MX2-W3-M4	dès 15 ans

Les formations sont : W2 (duo féminin), M2 (duo masculin), MX2 (duo mixte), W3 (trio féminin), M4 (quatuor masculin).

3.5.3 Concours

En cat. SUI 1, SUI 2, SUI 3, Youth, les formations présentent un exercice combiné en musique.

En cat. AG1, AG2, Jun et Sen, les formations présentent un exercice statique et un exercice dynamique en musique.

Les totaux sont composés des notes d'exécution, d'artistique et de difficulté.

3.5.4 Jugement

Conformément aux programmes de compétition FSGA/FIG en vigueur le jour des compétitions.

3.5.5 Médailles et diplômes

Les 3 premières formations romandes de chaque catégorie reçoivent une médaille. Chaque participant, romand ou invité, reçoit un insigne de la Fête romande.

3.5.6 Résultats et classements

Au terme des concours, un triple classement est établi : romand, avec invités et genevois uniquement. Tous les gymnastes participent à la cérémonie protocolaire de la Fête romande.

4. Concours de sociétés

4.1 Généralités

Le concours de sociétés est identique pour toutes les classes d'âge. Aucune différence n'est faite entre les gymnastes féminines et les gymnastes masculins.

Un concours de sociétés en une partie et un concours de sociétés en trois parties sont proposés pour toutes les classes d'âge.

Par classe d'âge, une société représentée par 1 groupe ou plusieurs groupes peut participer au concours en 3 parties et/ou en 1 partie (ou 2 fois en une partie).

Pour le concours en 1 partie, elle peut inscrire 2 fois la même discipline pour autant que tous les gymnastes soient différents.

Pour le concours en 3 parties, il n'est pas possible d'avoir des disciplines identiques, même avec des gymnastes différents.

En aucun cas, une société ne peut se présenter avec les mêmes gymnastes ou la même production dans deux catégories d'âge distinctes.

Pour les branches énumérées dans le concours de sociétés en une partie, les disciplines effectuées dans le concours de sociétés en 3 parties seront automatiquement prises en compte pour le classement en 1 partie.

Chaque gymnaste ne peut en principe concourir qu'avec un/e seul/e groupe/société. Des exceptions peuvent être autorisées par le CT URG sur demande. Ces gymnastes doivent être signalés à l'inscription.

Lors de l'établissement de l'horaire, il sera tenu compte des gymnastes inscrits dans plusieurs concours ou avec plusieurs groupes, mais cela dans la mesure du possible. Des demandes de modification d'horaire à la suite de collisions d'heure ne seront pas acceptées, de tels risques sont exclusivement à la charge des sociétés.

Par partie de concours, la société peut être divisée en 4 groupes au maximum. Le nombre de groupes peut varier d'une partie de concours à l'autre. Le nombre minimum de gymnastes par groupe est réglé comme suit :

Branches : Gymnastique, Agrès, Team-aérobic, EN, Fit&Fun	6 gymnastes
Branches : Athlétisme (sauf EN)	4 gymnastes

Par partie de concours, 6 gymnastes au minimum doivent participer. Tous les groupes de la même partie travaillent en même temps.

En cas d'égalité, les sociétés sont classées au même rang. Le nombre correspondant du rang suivant est sauté.

4.1.1 Juges auxiliaires / Aides par discipline

Pour les disciplines par mensuration (athlétisme) les sociétés mettent à disposition durant le concours du groupe une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'aide par discipline, une déduction de la finance de garantie ainsi qu'une amende d'ordre seront ordonnées.

4.1.2 Poste central d'annonce des sociétés

Tous les moniteurs s'annoncent 1h au plus tard avant le début de la compétition auprès des postes d'annonce des sociétés pour y recevoir les dernières informations ainsi que les bons éventuels. Pour les concours par mensuration les moniteurs compléteront les feuilles de concours avec le nom de leurs gymnastes.

4.1.3 Classes d'âge

On distingue 5 classes d'âge :

Classes d'âge Jeunesse

A jusqu'à 16 ans dans l'année (2008), 1/3 peut être plus âgé, 17 ans max (2007)

B jusqu'à 12 ans dans l'année (2012), 1/3 peut être plus âgé, 14 ans max (2010)

Classes d'âges Adultes:

D Actives/Actifs: âge libre

E Dames/ Hommes (35⁺): (30⁺) pour la gymnastique: 1/3 des participants peut être plus jeune (limites 25-34, respectivement 29)

F Dames Seniors/Seniors (55⁺): 1/3 des participants peut être plus jeune (limites 45-54)

Dans les classes d'âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes : $1/3 = 3,33$ personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 personnes peuvent être plus jeunes que la limite d'âge de la classe d'âge.

4.1.4 Gymnastes blessés

Les gymnastes qui se blessent lors de l'échauffement ou de la compétition sont pris en compte pour le calcul des effectifs. Le certificat médical délivré sur place n'est pris en considération qu'à partir de la discipline suivante.

4.1.5 Jugement

Le jugement s'effectue conformément aux directives de la branche et discipline en question. Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Chaque partie de concours donne lieu au max. à 10 points contre 30 pour le concours en trois parties.

Dans une partie de concours subdivisée, la note obtenue par un groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés). La somme est ensuite divisée par le nombre de gymnastes (y compris les blessés) disputant la partie de concours et arrondie au centième de point.

4.1.6 Classements

Il y a des classements suivants:

- Un classement par discipline et classe d'âge pour le concours de sociétés en une partie.
- Un classement pour le concours de sociétés combiné en trois parties.

En cas d'égalité de notes/points, les sociétés sont classées au même rang. Le nombre correspondant de rangs suivants est sauté.

Il y aura un classement par discipline et par classe d'âge.

Lorsqu'au moins 5 sociétés concourent dans la discipline, les vainqueurs de chaque catégorie reçoivent un titre et un prix est remis aux trois premiers rangs.

Lorsque moins de 5 sociétés concourent dans la discipline, les vainqueurs de chaque catégorie reçoivent un titre et un diplôme est remis aux trois premiers rangs.

4.1.7 Vainqueurs par discipline

Les trois premiers rangs du concours de sociétés en 1 partie par discipline et par catégorie reçoivent un prix.

4.1.8 Vainqueur de la fête romande FRG24

Dans le concours de sociétés en trois parties, il y a un vainqueur de la Fête romande par genre de concours et par classe d'âge.

Les trois premiers rangs du concours de sociétés en trois parties reçoivent un prix.

4.2 Concours de sociétés en une partie

Pour le concours de sociétés en une partie, les branches suivantes sont proposées :

- Gymnastique aux agrès	(Agrès)	Toutes les classes d'âge
- Gymnastique	(GY)	Toutes les classes d'âges
- Team-aérobic	(TAE)	Classes d'âge A, D
- Fit & Fun	(FF)	Classes d'âge E, F

Concours de sociétés

Au minimum 6 personnes doivent participer.

4.3 Concours de sociétés en trois parties

Le concours de sociétés en trois parties comprend trois parties de concours parmi les branches suivantes :

- Gymnastique aux agrès	(Agrès)	Toutes les classes d'âge
- Gymnastique	(GY)	Toutes les classes d'âge
- Athlétisme	(ATH)	Toutes les classes d'âge
- Team-aérobic	(TAE)	Classes d'âges A, D
- Fit & Fun	(FF)	Classes d'âge E, F

Les disciplines des trois parties de concours peuvent être choisies librement. Chaque discipline ne peut être disputée qu'une seule fois, à l'exception de la gym qui peut être choisie plusieurs fois.

Au minimum 6 personnes participent à chaque partie de concours, 4 pour les équipes subdivisées en athlétisme.

4.4 Disciplines pour le concours de sociétés

4.4.1 Branche gymnastique aux agrès de sociétés

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès, édition en vigueur, sont applicables.

Il est possible de choisir les disciplines suivantes:

BP	Barres parallèles	15X22m
SO	Gymnastique au sol	20X20m
CE	Combinaison d'engins	22X24m
BF	Barre fixe	20X20m
AB	Anneaux balançants	20X24m
BAS	Barres asymétriques scolaires	15X22m
ST	Sauts	20X30m

La liste de matériel présente le nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel doivent être déposées auprès de la FRG24 à l'aide du formulaire officiel jusqu'au 31 mars 2024.

Pour tout engin auxiliaire supplémentaire, une autorisation doit être demandée à la direction des concours. La demande doit être mentionnée sur la liste de matériel.

Les engins doivent être mis en place par la société avant le début du concours et rapportés dans le local de rangement à la fin du concours.

Il est interdit de s'entraîner en synchronisation sur la place de concours.

4.4.1.1 Article de sécurité pour la gymnastique aux agrès de sociétés

Le CO met à disposition des emplacements et des engins garantissant la sécurité des gymnastes. Les sociétés assument la responsabilité de les employer conformément aux directives. La priorité absolue doit être accordée à la sécurité.

La direction générale des concours et le CO déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation non conformes ou de mauvaise manipulation des installations et engins.

Article de sécurité pour les anneaux balançants:

En s'inscrivant pour la discipline des anneaux balançants (AB), les sociétés assument l'entière responsabilité quant à l'utilisation conforme des installations, respectivement de l'ajustement des cordes des anneaux, durant la production. Les sociétés veillent à limiter au strict minimum les réglages des

anneaux durant la production afin que les barres de sécurité soient engagées durant l'exécution des exercices. Dans la mesure du possible, les chaînes doivent être crochées à 3 maillons sous la hauteur minimale.

La personne chargée de régler les anneaux doit être âgée de 18 ans au moins.

Les différences de hauteur entre les gymnastes peuvent aussi être réglées par une modification de la hauteur des tapis. Toute infraction contre l'article de sécurité aux anneaux balançants (art. 6.1.1/selon règlement sanctions et amendes) entraînera une déduction d'ordre de 0.5 pt à la note finale.

La longueur des cordes sera communiquée aux moniteurs.

4.4.2 Branche gymnastique

Les Directives Gymnastique en vigueur, ainsi que le fascicule «Approfondissement des critères de taxation», version en vigueur, sont applicables.

Il est possible de choisir les disciplines suivantes :

		Surface (à l'intérieur)
GYSSE	Gymnastique sur scène sans engin à main	12X12m, 12X18m
GYSAE	Gymnastique sur scène avec engin à main	12X12m, 12X18m

Tous les concours se déroulent en salle.

Les engins à main et engins auxiliaires sont amenés par les groupes sous leur responsabilité.

4.4.3 Branche Aérobic

Les « Directives FSG Team Aérobic », édition en vigueur, sont applicables.

4.4.3.1 Classes d'âge Aérobic:

A	Jeunesse, ouvert jusqu'à 16 ans révolus, recommandé 10 ans minimum
D	Actifs, dès 14 ans
E	35 ⁺

4.4.3.2 Concours aérobic

TAE Adultes	Sociétés (6 et plus)	12X12m, 12X18m, 12X24m
TAE Jeunesse	Sociétés (6 et plus)	12X12m, 12X18m, 12X24m

4.4.4 Branche athlétisme

Les directives de l'athlétisme de sociétés FSG, DA édition en vigueur, sont applicables.

Les athlètes doivent utiliser les engins mis à disposition par le CO.

Le temps maximum accordé aux sociétés pour les préparations et prises de marques sur les installations est de 5 minutes avant le début du concours.

4.4.4.1 Disciplines

Il est possible de choisir les disciplines suivantes :

Disciplines Jeunesse A	Disciplines Jeunesse B	Disciplines Actifs/ves, D	Disciplines 35 ⁺ , 55 ⁺ , E/F
Estafette 60 m	Estafette 60 m	Estafette 80 m	Estafette 80 m
400 m	400 m	400 m	400 m
800 m	800 m	800 m	
Jet du boulet gf : 3kg, gm :4kg	Jet du boulet gf/ m : 2.5 kg	Jet du boulet gf :4kg, gm :5kg	Jet du boulet gf : 4kg gm : 5kg
Saut en longueur	Saut en longueur (zone)	Saut en longueur	Saut en longueur
Saut en hauteur	Saut en hauteur	Saut en hauteur	Saut en hauteur

4.4.5 Fit&Fun

Les directives FSG, Fit+Fun, édition 2020 Version 2, sont applicables.

Le concours Fit+Fun comporte 3 disciplines. Il est possible de choisir de participer avec 1, 2 ou 3 disciplines.

La discipline est composée de 2 tâches.

Chaque tâche dure 2 minutes.

Le concours commence avec la tâche a.

La tâche b doit être exécutée immédiatement après.

Discipline 1

FF1a Football-témoin

FF1b Balles et planche

Discipline 2

FF2a Unihockey en équipe

FF2b Balles en 8

Discipline 3

FF3a Street Racket

FF3b Anneau / Bâton

Le nombre est libre mais au moins 6 gymnastes doivent participer par discipline.

Chaque joueur doit accomplir au moins une tâche par discipline.

Catégorie d'âge : 1/3 peut avoir entre 25 et 34 ans, les autres doivent avoir 35 ou être plus âgés.

Seniors/dames/hommes 55 ans et plus

1/3 peut avoir entre 35 et 54 ans et les autres doivent avoir 55 ans ou plus âgés.

En calculant le 1/3 on arrondi vers le haut comme suit : 10 personnes : 3 = 3,33 pers. On arrondit à 4 personnes. Par conséquent pour 10 personnes, quatre peuvent être plus jeunes que la limite prescrite.

5. Championnats Romands de sociétés

5.1 Finales

Il est organisé des finales pour les sociétés membres des associations cantonales et régionales membres de l'URG, dans les catégories adultes uniquement. Ces finales sont ouvertes aux concours agrès, gymnastique et aérobic. En athlétisme, il ne sera pas organisé de finale.

Le tour qualificatif désigne les sociétés qui participent à une finale. Une finale n'aura lieu que pour les disciplines et catégories avec au moins 5 groupes inscrits au tour préliminaire. Une finale n'est toutefois organisée que si trois sociétés obtiennent une note minimale de 8.00.

Le tour final est disputé le samedi. Seuls les sociétés/groupes qualifiées peuvent prendre le départ du tour final. S'il y a un tour final, le classement est établi exclusivement sur la base des résultats du tour final. Dans le cas contraire, le titre et les récompenses sont attribués sur la base du tour qualificatif.

Lors des finales, les sociétés doivent aligner le même nombre de gymnastes que durant le tour préliminaire, à l'exception des cas de blessures certifiés par le service sanitaire de la manifestation.

Les finalistes concourent dans l'ordre inverse de leur classement lors du tour préliminaire. En cas de qualification d'une société à plusieurs finales se déroulant simultanément, cet ordre de départ peut varier.

Le nombre de participants au tour final résulte du nombre de sociétés romandes inscrites au tour préliminaire de chaque discipline :

De 5 à 10 sociétés 3 finalistes

Dès 11 sociétés 4 finalistes

6. Concours d'athlétisme

6.1 CRAT – Concours romand d'athlétisme (sera indiqué sous CMEA sur plateforme d'inscription)

6.1.1 Classes d'âge

Une seule catégorie d'âge est proposée.
Les équipes purement féminines, purement masculines et mixtes concourent pour le même classement.
Le concours se déroule durant le samedi 8 juin 2024.

6.1.2 Directives

Les directives de concours se trouvent sur le site www.frg24.ch.
L'effectif d'une équipe doit être de 6 à 11 athlètes.

6.1.3 Disciplines

Toute l'équipe concourt dans les mêmes disciplines, soit : un saut, une course et un lancer à choisir parmi les 6 disciplines proposées ci-dessous :

60 m	1 essai	ou
Course 1'000 m	1 essai	
Saut en longueur avec zone d'appel	3 essais	ou
Saut en hauteur	6 essais	
Lancer du poids	3 essais	ou
Lancer du Vortex	3 essais	

6.1.4 Classements

Pour établir le classement, le barème « ad hoc » est utilisé. Seuls les six meilleurs totaux individuels sont retenus. En cas d'égalité de points, la moyenne d'âge la plus basse est déterminante.

6.1.5 Distinctions

Les trois premières équipes reçoivent un prix.

6.2 Course d'estafette navette

6.2.1 Estafette navette, avec zone selon les DA, sans témoin, sur piste synthétique.

L'estafette navette, avec zone se déroule conformément aux DA. Les équipes comportent 6 coureurs.
Chaque coureur parcourt la distance une fois.

6.2.2 Catégories

Estafette navette 80m

Actifs hommes : 6 gymnastes, âge libre

Actives dames : 6 gymnastes, âge libre

Actifs mixtes: 6 gymnastes, dont au moins 3 femmes, âge libre

Estafette navette 80m

35+ hommes : 6 gymnastes de 35 ans et plus (nés en 1989 et plus âgés)

35+ dames : 6 gymnastes de 35 ans et plus (nées en 1989 et plus âgées)

35+ mixtes : 6 gymnastes dont au moins 3 femmes, de 35 ans et plus (né(e)s en 1989 et plus âgé(e)s.)

Estafette navette 60m

Cadets : 6 gymnastes garçons de 16 ans et moins (nés en 2008 et plus jeunes)

Cadettes : 6 gymnastes filles de 16 ans et moins (nées en 2008 et plus jeunes)

Jeunes mixtes: 6 gymnastes dont au moins 3 filles, de 16 ans et moins (né(e)s en 2008 et plus jeunes)

6.2.3 Mode de compétition

Des courses préliminaires ont lieu dans toutes les catégories (selon le temps).

Mode de qualification en présence de 9 équipes et plus:

Les 8 meilleures équipes des courses préliminaires se qualifient pour les courses intermédiaires.

La répartition dans les courses intermédiaires s'effectue en fonction des temps des courses préliminaires:

CI 1: temps préliminaires 1, 4, 5 et 8

CI 2: temps préliminaires 2, 3, 6 et 7

Les deux premières équipes des courses intermédiaires se qualifient pour la finale (en fonction du classement).

Mode de qualification en présence de 8 équipes et moins:

Les 4 meilleures équipes des courses préliminaires sont directement qualifiées pour la finale.

Une catégorie ne se déroule séparément que si cinq sociétés au moins se sont inscrites. La direction des concours se réserve le droit de faire des regroupements par manque de participation.

6.2.4 Classement

Classement en cas de temps similaires dans les courses préliminaires (courses chronométrées)

Les équipes ayant obtenu le même temps sont classées au même rang. Dans le cas où deux équipes ont obtenu le même temps pour se qualifier pour une course intermédiaire ou la finale, les critères suivants s'appliquent:

L'équipe ayant eu moins de secondes de pénalité pour erreur de départ ou de changement obtient le meilleur classement

Si les deux équipes ont le même nombre de secondes de pénalité, le classement est décidé par tirage au sort.

Classement lors des courses intermédiaires

Les équipes ayant obtenu le même temps sont classées au même rang. Dans le cas où deux équipes ont obtenu le même temps pour se qualifier en finale, les critères suivants s'appliquent:

L'équipe ayant eu moins de secondes de pénalité pour erreur de départ ou de changement se qualifie pour la finale

Si les deux équipes ont le même nombre de secondes de pénalité, la qualification en finale est décidée par l'arbitre d'arrivée

Classement en finale

Dans le cas où deux équipes finalistes ont le même temps, les critères suivants s'appliquent pour le classement:

L'équipe ayant eu moins de secondes de pénalité pour erreur de départ ou de changement obtient le meilleur classement

Si les deux équipes ont le même nombre de secondes de pénalité, le classement est décidé par l'arbitre d'arrivée.

7. Jeux

7.1 Offre générale

Les jeux et catégories suivants sont proposés :

- Tournoi des 3 jeux
- Volleyball
- Unihockey

7.2 Tournoi des 3 jeux

Le tournoi des 3 jeux (selon directives 2011, précisions 1.1.2015) comporte les jeux suivants :

- Balle frappée
- Tennis avec anneau
- Jeu Goba

7.2.1 Equipes

Les équipes comportent 3 joueurs plus 1 joueur de remplacement.

Les équipes peuvent être soit mixtes, soit exclusivement féminines ou masculines.

Les équipes doivent se présenter 15 minutes avant.

Chaque société doit fournir un arbitre.

7.2.2 Participation

Le tournoi n'est organisé que s'il y a un nombre suffisant d'équipes.

Classes d'âge

Il y a deux classes d'âge

- 3ST 35 – 54 ans
- 3ST 55 ans et plus

Un joueur de la classe d'âge inférieure peut être intégré dans chaque classe d'âge.

Par exemple :

Classe d'âge 35 – 54 ans :	2 personnes de 35 à 54 ans
	1 personne à partir de 55 ans ou de moins de 35 ans
Classe d'âge 55 ans et plus :	2 personnes à partir de 55 ans
	1 personne de 35 – 54 ans

7.2.3 Catégories

Une seule catégorie est prévue par classe d'âge. Cependant il peut y avoir des sous-groupes (par ex. hommes, femmes, mixtes,) pour autant qu'il y ait suffisamment de groupes inscrits dans la même catégorie.

7.2.4 Remplacements:

Si un joueur se blesse, le joueur de remplacement peut intervenir en cours de partie. Le joueur blessé ne peut plus entrer en cours de partie.

7.2.5 Tenue vestimentaire

Les protections sont interdites (poignets, gants, etc).

7.2.6 Points

Les points suivants sont attribués par partie :

Victoire :	3 pts
Ex-æquo :	1 pt
Défaite :	0 pt

Les points obtenus sont additionnés. L'équipe ayant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur du tournoi.

7.2.7 Durée du jeu :
Chaque partie dure 7 x 6 minutes = 42 minutes. Une minute est accordée pour passer au terrain suivant.

7.2.8 Déroulement du tournoi
Les 3 jeux se déroulent simultanément. Au départ, les terrains sont tirés au sort (par bloc de 7 équipes).
Durant la partie, chaque équipe passe par la place de repos.
L'équipe no. 7 est la première à passer par la place de repos. Après chaque match, les équipes font une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre.

7.2.9 Classement
Les trois premières équipes de chaque classe d'âge reçoivent un prix.
En cas d'égalité de points, l'équipe victorieuse est celle ayant le plus grand différentiel de points.

7.3 Volleyball

7.3.1 Tournoi de volley relax
La FRG met sur pied un tournoi de volleyball relax féminin, masculin ou plaisir et convivialité.
Le but de ce tournoi est le plaisir de jouer au volley-ball en amateur et le fair-play.
Le tournoi de volley-ball relax est ouvert à toutes les sociétés FSG pratiquant du volleyball.
Une coupe par catégorie pourrait être attribuée pour autant qu'il y ait au moins 4 ou 6 équipes inscrites par catégorie. .

7.3.2 Catégories :

VB Ho - Hommes	âge libre
VB Da - Dames	âge libre
VB Mi - Mixtes	âge libre - au minimum 3 joueuses sur le terrain

Chaque catégorie doit compter au moins 6 équipes.
Si le nombre est inférieur en catégorie mixte, ils seront classés avec la catégorie hommes.
Les équipes par discipline seront tirées au sort.
Les catégories peuvent être regroupées ou la compétition annulée.
Plusieurs équipes de la même société peuvent évoluer dans la même catégorie.

Les équipes inscrites ne peuvent pas être des licenciés ou qui participent à un championnat licencié

7.3.3 Déroulement
Le tournoi se déroule à l'intérieur.
Les règles de jeu sont celles en vigueur dans le championnat swissvolley.

La hauteur du filet est fixée comme suit :
Hommes : 2.43m Dames : 2.24m Mixtes : 2.30m au minimum

7.3.4 Annonce des équipes
Les équipes doivent se présenter aux abords du terrain 15 minutes avant le début du match au responsable du tournoi.

7.3.5 Points
Les matchs de classements se déroulent en 2 sets à 25 points. 1 point d'écart en cas d'égalité. 1 set gagné rapporte 2 points à l'équipe. Si un set n'est pas terminé après 18 minutes (gong), les équipes terminent le point en jeu et le set est fini.

Lors d'égalité de points entre plusieurs équipes, le classement se fera par catégorie :
a) le coefficient entre sets gagnés et perdus
b) le coefficient entre points gagnés et perdus

7.3.6 Finales
Les matchs de finales (1er -2ème place et 3ème – 4ème place) se déroulent en 2 sets gagnés.

- 7.3.7 **Ballons**
Chaque équipe se munira d'un ballon réglementaire ou éventuellement le ballon mis à disposition par l'organisateur. Le choix du ballon de jeu se fera en début de chaque match d'un commun accord entre les équipes qui s'affrontent.
- 7.3.8 **Equipement**
Les chaussures à crampons ne sont pas autorisées, seules les chaussures pour la salle sont admises.
- 7.3.9 **Arbitres**
Chaque équipe doit mettre un arbitre compétent muni d'un sifflet personnel et un marqueur à disposition de la direction du tournoi. Ceux-ci peuvent participer au tournoi en tant que joueurs.
- 7.3.10 **Joueurs**
Un joueur ne peut jouer que dans une équipe. Au maximum 6 changements sont autorisés par set. Ils doivent se faire sans retarder le jeu et avec l'accord de l'arbitre.
- 7.3.11 **Horaires**
Aucun temps mort ne sera accordé durant le set. Les horaires communiqués servent de canevas. En cas de retard, la direction des concours se réserve le droit de débiter le set avec un score plus élevé, (5-5 ou 7-7) ou de modifier l'horaire. En cas d'absence d'une équipe, le match sera considéré comme perdu par l'équipe absente. Lors de fautes (par exemple : non-respect des règlements, fraudes etc.), le responsable du tournoi Relax décidera des sanctions envers l'équipe fautive.
- 7.3.12 **Vainqueurs du tournoi**
Le titre de vainqueur du tournoi de volley-ball est décerné aux équipes ayant remporté les finales de leur catégorie pour autant qu'il y ait au moins quatre équipes inscrites dans la catégorie.
- 7.3.13 **Distinctions**
Les 3 premières équipes de chaque classement reçoivent un prix. Les sociétés qui ne participent qu'aux jeux reçoivent l'insigne de fête par ce biais. Les autres sociétés reçoivent l'insigne de fête par le biais des concours de sociétés.

7.4 Unihockey non licenciés en salle

La compétition n'a lieu que si au moins 8 équipes d'au moins quatre sociétés sont inscrites. Pour être ouverte, une catégorie doit compter 5 équipes. Les catégories peuvent être regroupées ou la compétition annulée. La taille du terrain est de 24m de long sur 14m de large.

- 7.4.1 **Classes d'âge**
- UN A1 - Hommes 17 – 35 ans
 - UN A2 - Hommes 36 et plus (sur le même terrain en alternance avec le 17-35 ans)
 - UN B1 - Femmes uniquement (en alternance sur le 2ème terrain avec les mixtes)
 - UN C1 - Mixtes (au min 1 fille obligatoire sur le terrain, elle ne doit pas être au but)
- 7.4.2 **Droit de jouer**
Chaque équipe ne peut évoluer que dans une seule catégorie. Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie. Pour des raisons d'horaire une même personne ne peut pas faire le volley et l'unihockey.
- 7.4.3 **Règles simplifiées**
Les règles simplifiées pour le tournoi de unihockey de la FRG24 sont disponibles sur le site www.frg24.ch.
- Les équipes doivent se présenter aux abords du terrain 10 min avant le match. Chaque équipe est constituée au minimum de 4 joueurs. 3 joueurs et 1 gardien sont autorisés à jouer simultanément sur le terrain.

7.4.4 Match

Les matchs se déroulent sur 10 minutes, sans interruption de temps.

A la fin de chaque match, 5 minutes sont utilisées pour le changement d'équipes.

Une équipe qui ne se présente pas avec au minimum 4 joueurs au plus tard au début du match, se voit signifier une défaite par forfait.

Tout litige survenant au cours du jeu est tranché par la direction du tournoi sans recours possible.

7.4.5 Concours

Les catégories déterminent le vainqueur de la catégorie, du groupe, de la journée ou de la demi-journée. Le mode est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.

L'horaire de jeu ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels.

7.4.6 Equipement

Les équipes viennent avec leur propre équipement conforme au unihockey (cannes et équipement de gardien avec casque).

7.4.7 Arbitre

Chaque équipe de unihockey doit mettre à disposition un arbitre et un marqueur. L'arbitre est le seul juge sur le terrain. Il peut prononcer les sanctions suivantes :

- 2 minutes de pénalité lors de fautes graves (jeux dangereux), l'équipe évolue alors à 2 joueurs de champ.
- Exclusion du match ou du tournoi pour tout comportement antisportif.

7.4.8 Distinctions

Les 3 premières équipes de chaque classement reçoivent un prix.

Les sociétés qui ne participent qu'aux jeux reçoivent l'insigne de fête par ce biais. Les autres sociétés reçoivent l'insigne de fête par le biais des concours de sociétés.

8. Jeux Parents-enfants et Infantile FRG'24 et offre loisirs FRG'24

8.1 Jeux Parents-enfants et Infantile FRG'24

Le dimanche 16 juin, la FRG'24 en collaboration avec le Team Romandie pour la promotion de la gym Parent-enfant et la gym infantile met sur pied des jeux ainsi qu'une production d'ensemble lors de la cérémonie de clôture en début d'après-midi.

Catégories

- Gym parent-enfant
- Gym infantile

Déroulement

Les jeux sont à découvrir sur place. Ils se déroulent à l'extérieur et en cas de mauvais temps à l'intérieur.

Chaque équipe est constituée d'au **maximum de 15 participants, avec accompagnement d'un adulte** (obligatoire). Lors de l'inscription, merci de respecter ces consignes.

Les équipes (sociétés) doivent se présenter aux abords du terrain 15 minutes avant le début des jeux.

Inscriptions par le biais de la plateforme d'inscription :

Selon les cartes de fêtes E et F, une seule finance d'inscription (aucune finance de garantie) par participant et accompagnant est prélevée pour la participation aux jeux ou/et à la production.

8.2 Offre loisirs FRG'24

La FRG24 propose l'offre de loisirs suivante:

- Participation à des plateformes de découvertes sportives aux alentours des emplacements de concours

Ces emplacements sont libres d'accès. Aucune inscription préalable.

9. Finances

- 9.1 Finances de garantie par société
La société télécharge la facture de la finance de garantie à payer jusqu'au 30 novembre 2023. CHF 200.00
Le paiement de la finance de garantie valide l'inscription.

9.2 Finance d'inscription

Suite aux inscriptions définitives des concours de sociétés et des concours individuels, chaque société recevra une facture à payer **jusqu'au 31 mars 2024** tenant compte des inscriptions et des commandes. Pour le CRA, les factures seront envoyées aux responsables agrès cantonaux.

L'envoi de la facture se fera par email à l'adresse de la personne de facturation indiquée lors de l'inscription.

Le forfait de transport comprend le voyage aller-retour, valable du 7.6. au 9.6.2024 ou du 14.6. au 16.6.2024 (à commander bien distinctement pour chaque week-end).

La finance d'inscription se monte à :

Concours de sociétés

Finance de base par société pour les concours de sociétés	CHF	50.00
Finance de base par société pour les concours individuels	CHF	20.00
Par concours de sociétés en 3 parties	CHF	250.00
Par concours de sociétés en 1 partie	CHF	120.00
Par équipe de jeux, Trois Jeux, Volleyball, Unihockey	CHF	50.00
Par équipe CRAT (indication CMEA dans la plateforme)	CHF	100.00

Concours individuels

Carte H	Concours individuel par gymnaste, sans transport	CHF	35.00
Carte I	Equipe agrès féminine, forfait par association, inscription séparée	CHF	100.00
Carte J	Equipe agrès masculine, forfait par association, inscription séparée	CHF	100.00
Carte K	Elle&Lui Agrès (par personne), sans transport, inscription séparée	CHF	35.00
Carte L	Gymnastique paire (par personne)	CHF	35.00
Carte M	Gymnastique TEAM (par personne par partie), sans transport	CHF	35.00
Carte N	Gymnastique rythmique GR, sans transport	CHF	35.00
Carte O	Ensemble GR, sans transport	CHF	100.00
	Ensemble GR, par gymnaste	CHF	+25.00
Carte P	Artistique, sans transport	CHF	35.00
Carte Q	Aérobic paire, (par personne), sans transport	CHF	35.00
Carte R	Aérobic TEAM (par personne), sans transport	CHF	35.00
Carte S	Trampoline, par gymnaste, sans transport	CHF	35.00
Carte T	Gymnastique acrobatique, par gymnaste, sans transport	CHF	35.00
Carte G	Carte de transport	CHF	30.00
	Tous les participants ayant besoin d'une carte de transport doivent commander la carte de transport G en plus.		

9.3 Remboursement de la finance d'inscription

Les finances d'inscription de base de la société, par production, par équipe et par gymnaste ne sont en aucun cas remboursées, même sur présentation d'un certificat médical.

Exception pour le concours agrès individuel – CRA : toute mutation (remplacement, changement de catégorie, désistement) annoncée après le délai d'inscription sera facturée à CHF 5.-. Par exemple : désistement d'un gymnaste : remboursement de la finance d'inscription avec une retenue de CHF 5.- pour la mutation ; changement de catégorie : CHF 5.- pour la mutation ; remplacement d'un gymnaste par un autre : CHF 5.- pour la mutation.

9.4 Prix de moniteur

Les concours de sociétés jeunesse et adultes comprennent tous un prix de moniteur compris dans la finance d'inscription. Des prix de moniteur supplémentaires et pour les concours individuels peuvent être commandés et retirés contre paiement. Le prix moniteur est un chronomètre digital.

9.5 Déductions de la finance de garantie

Non participation d'une société, d'un groupe	CHF	200.00
Désistement d'une production	CHF	50.00
Non participation d'une équipe de jeux, d'une équipe CRAT	CHF	50.00
Non participation d'un individuel	CHF.	20.00
Non participation aide par discipline, juge ou arbitre	CHF.	100.00
Non respect des délais, par jour (timbre postal/date courriel)	CHF	10.00
Retrait de l'inscription (société/équipe) après le 30/11/2023	CHF	100.00
Retrait de l'inscription (société/équipe) après le 28/02/2024	CHF	200.00
Non respect des directives de concours et de la direction	CHF	200.00
Constat de violation lors du contrôle de carte de fête	CHF	200.00

9.6 Remboursement des finances de garantie

Les finances de garantie sont remboursées dans les 3 mois suivant la manifestation pour autant que les indications ci-dessous A ou B soient communiquées par la société lors de l'inscription.

A. Par le compte postal (**adresse du destinataire avec le no IBAN**)

B. Par banque (**adresse de la banque, adresse du bénéficiaire et no IBAN**)

9.7 Prix de la carte de fête

Toutes les personnes participant à la FRG24 ainsi que les personnes d'encadrement des concours de sociétés, les juges et fonctionnaires participants aux concours doivent acheter une carte de fête et la porter pendant toute la durée de la manifestation. Le forfait de transport par week-end comprend le voyage aller-retour, valable du 7.6.2024 au 9.6.2024 ou du 14.6.2024 au 16.6.2024, à commander bien distinctement pour chaque week-end.

Carte A	Concours de sociétés adultes, jeux, seniors, CRAT	CHF 115.00
	Par personne, sont inclus la participation au concours, le transport du domicile à Genève, aller-retour par week-end, y compris le réseau de transports genevois, 1 repas, 1 boisson, 1 insigne de fête, toutes les infos et frais de gestion de la fête	
Carte B	Concours de sociétés jeunesse	CHF 50.00
	Par personne, sont inclus la participation au concours, le transport du domicile à Genève, aller-retour par week-end, y compris le réseau de transports genevois, 1 boisson, 1 insigne de fête, toutes les infos et frais de gestion de la fête	
Carte C	Juges et fonctionnaires (ne participant pas aux concours)	CHF 00.00
	Par personne, sont inclus le transport du domicile à Genève, aller-retour par week-end, y compris le réseau de transports genevois, les subsistances et l'hébergement selon règlement financier URG, 1 insigne de fête, toutes les infos et frais de gestion de la fête	
Carte D	Accompagnants, moniteurs-monitrices, entraîneurs, coachs, aides-juges, arbitres, autres fonctionnaires, bannerets	CHF 65.00
	Par personne, sont inclus le transport du domicile à Genève, aller-retour par week-end, y compris le réseau de transports genevois, 1 repas, 1 boisson, 1 insigne de fête, toutes les infos et frais de gestion de la fête	
Carte E	Parents Enfants : participation aux jeux de la fête / démonstration	
	Par personne, 1 collation (boisson + sandwich), 1 insigne de fête	CHF 15.00
	Par personne (enfant/adulte) sans transport	
Carte F	Enfantine : participation aux jeux de la fête / démonstration	
	Par personne, 1 collation (boisson + sandwich), 1 insigne de fête	CHF 15.00
	Par personne (enfant/accompagnant) sans transport	
Carte G	Forfait transport	CHF 30.00
	Par personne, forfait de transport du domicile à Genève, aller-retour par week-end, y compris le réseau de transports genevois	
Prix moniteur supplémentaire		
	Par prix moniteur	CHF 30.00

10. Dispositions légales

10.1 Obligations financières

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels ne s'étant pas acquittés de leurs obligations financières ne seront pas admis au concours.

10.2 Caractère obligatoire des directives de concours

Par leur participation à la manifestation, les gymnastes reconnaissent le caractère obligatoire des directives de concours, des règlements déterminants pour le concours ainsi que des conditions de participation.

10.3 Protêts contre les décisions de la direction de concours

Les protêts concernant le non-respect des directives de concours ou des décisions de la direction de concours doivent être déposés par écrit à la direction de concours concernée au plus tard 15 minutes après l'incident ou la communication des résultats. Le protêt doit être accompagné d'un dépôt de Fr.

100.00. En cas de rejet d'un protêt, le montant de la finance ne sera pas remboursé. La décision de la direction de concours est définitive.

10.4 Comportement des participants

Pour de graves cas de comportement antisportif, la direction des concours est habilitée à exclure la société des concours, à lui imposer une amende et à la disqualifier en application du règlement des sanctions et amendes de la FSG, édition en vigueur.

En cas de vandalisme, destruction intentionnelle ou vol, les mesures de droit civil sont applicables.

Le responsable de société ou la personne concernée sera entendu avant toute prise de mesure. La société est solidairement responsable des personnes individuelles appartenant à une société participant au concours.

10.5 Sanctions à l'encontre des sociétés fautives

La société est responsable vis-à-vis du CO et des organisateurs. En présence de preuves suffisantes, la direction générale de concours est autorisée à sanctionner les sociétés conformément à la liste ci-dessous et en fonction de la gravité du cas. Le CO est habilité à soumettre une demande de sanction. Les statuts FSG contiennent un article stipulant expressément les sanctions et amendes appliquées (cf. statuts FSG, règlement amendes et sanctions en vigueur).

Les sociétés et personnes concernées seront entendues avant toute prise de décision. Les décisions suivantes peuvent être prises:

- Amende à concurrence de Fr. 2000.00
- Exclusion du concours (disqualification)
- Demande d'une interdiction de participer à tous les concours de la FSG et des associations affiliées allant d'un an à trois ans.

La décision d'interdiction est prise par le comité central de la FSG.

Le droit est réservé de prendre des mesures supplémentaires de droit civil en cas d'actes de vandalisme, dommages intentionnels, vols, etc.

11. Dispositions finales

- 11.1 Dispositions de la direction de concours / du CO
Les instructions de la direction de concours et des organisateurs ont un caractère obligatoire pour tous les participants à la FRG24.
- 11.2 Corrections et modifications apportées aux directives de concours
- 11.2.1 Modifications
La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes directives de concours, si de nouvelles connaissances l'exigent. Elles feront l'objet d'un avenant aux présentes directives.
- 11.2.2 Informations
Les sociétés seront dûment informées en temps utile des instructions de la direction des concours ou du CO. Pendant la manifestation, les participants doivent se renseigner sur les éventuelles modifications.
- 11.2.3 Interprétation
En cas de doute quant à l'interprétation des directives et instructions, la décision revient à la direction générale des concours. La version française fait foi.
- 11.3 Téléchargement des directives de concours sur www.urg.ch/frg ou 
- 11.4 Inscriptions online : <https://contest.stv-fsg.ch/genf2024/>
- 11.5 Secrétariat technique FRG'24 - Dominique Montavon - inscriptions@urg.ch
- 11.6 Renseignements techniques: Comité technique URG Madame Martine Jacot martine.jacot@urg.ch Portable : 079/639 31 17
- 11.7 Adresses des responsables techniques URG

Présidente	JACOT Martine	079 639 31 17	martine.jacot@urg.ch
Secrétaire	ZELLER BERSIER Suzanne	079 680 98 84	suzezeller@urg.ch
Agrès individuels	VIONNET Damien	079 719 52 29	d.vionnet@gmail.com
Agrès sociétés	CLEMENT Sébastien	078 912 39 80	sebastien.clement27@gmail.com
Gymnastique ind	PAPILLOUD Françoise	079 281 60 20	francoise.morand@urg.ch
Gymnastique soc	DI BASILICO Marie-France	079 347 58 13	fam.dibasilico@net2000.ch
Aérobic	PERRIN Christine	079 280 77 74	christine.perrin@urg.ch
Athlétisme	VIDA Gabriel	079 230 80 55	gabriel.vida@agg.ch
Fit&Fun et Trois jeux	KAPPELER Sylvie	079 481 72 93	sissi.kapeller@bluewin.ch
Unihockey			
Volley			
GR	SUTER Marie-Thérèse	079 643 55 51	marie-therese.suter@urg.ch
Artistique	DARDEL Bibiane	076 233 38 40	bbdardel@gmail.com
Trampoline	FERRIN Maxime	0033 615 48 90 86	ferrin2@gmail.com
Gym Acrobatique	SALVADORI Cesar	079 500 73 73	cesar.salvadori@agg.ch

- 11.8 Approbation
L'Union romande de gymnastique a approuvé les directives de concours FRG24 lors de sa séance du 22.07.2023.

12. Annexe

12.1 Déductions d'ordre pour tous les concours

12.1.1 Décision

La direction du concours peut procéder à des déductions d'ordre dans chacune des disciplines. La décision sera toujours prise par la direction du concours qui se fonde sur les rapports des juges de taxation et des chefs de place.

12.1.2 Infraction aux directives

Toute infraction aux directives entraîne une déduction à la note finale	Déduction en points
Infraction contre l'article de sécurité aux anneaux balançants (art. 6.1.1/selon règlement sanctions et amendes	Procédure disciplinaire ainsi que 0,5 pt
Infraction contre le droit de participation aux concours (nombre de gymnastes)	1,0 pt
Droit de participation (affiliation, dispositions sur l'âge, etc.)	0.5 pt
Tout groupe ne respectant pas les horaires de concours	disqualification
Utilisation d'un trop grand nombre d'engins ou d'engins non autorisés	0.5 pt
Gymnaste n'effectuant pas le nombre minimal d'éléments (par gymnaste)	0.3 pt
Infraction contre les directives en matière de tenue vestimentaire	0.5 pt
Marquage non autorisé	0.5 pt
Dépôt tardif ou absence de dépôt de liste du matériel	0.5 pt
Dépassement de la durée maximale de production	0.2 pt
Interruption et reprise de la production suite à un incident technique du support sonore	0.3 pt
Interruption et reprise de la présentation suite à un accident	0.3 pt
Effectif des aides par discipline pas au complet au début du concours	0.3 pt
Comportement antisportif de sociétés ou membres de la société, avant, pendant et après le concours	0.5 pt
Comportement gravement antisportif de sociétés ou membres	Disqualification

13. Règlements, directives, manuels

Les règlements, directives et manuels mentionnés ci-après, éditions en vigueur lors du concours.

Statuts de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)

Statuts de l'Union romande de gymnastique (URG)

Règlement sur les sanctions et amendes FSG

Règlement sur le contrôle de l'affiliation à la FSG, voire des cartes de membres FSG

Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations FSG

Statut antidopage de Swiss Olympic

Directives « Reproduction sonore et sonorisation » de la FSG

Les directives suivantes doivent être appliquées :

Programme de compétition gymnastique artistique FSG
 Programme de compétition GR FSG
 Code de pointage FIG – gymnastique artistique
 Code de pointage FIG – GR
 Règlement de compétition suisse TR FSG
 Directives de Gymnastique acrobatique
 Directives et prescriptions de taxation gymnastique aux agrès de sociétés
 Directives de compétition et de taxation gymnastique aux agrès de sociétés Elle+Lui
 Directives gymnastique aux agrès individuels
 Directives gymnastique
 Directives d'athlétisme de société FSG
 Directives de concours d'athlétisme Elle+Lui
 Directives Aérobie FSG
 Directives CRAT
 Directives Fit&Fun

14. Abréviations**Allgemein**

FRG	Westschweizer Turnfest
URG	Westschweizer Gymnastik Verein
STV	Schweizerischer Turnverband
SLV	Schweizerischer Leichtathletik-Verband
GWL	Gesamtwettkampfleitung
WL	Wettkampfleitung
OK	Organisationskomitee
DH	Disziplinenhelfer/-in
SR	Schiedsrichter/-in
KR	Kampfrichter/-in
WR	Wertungsrichter/-in
Ti	Turnerinnen
Tu	Turner

Général

FRG	Fête Romande de Gymnastique
URG	Union romande de gymnastique
FSG	Fédération suisse de gymnastique
FSA	Fédération suisse d'athlétisme
DGC	Direction générale des concours
DC	Direction des concours
CO	Comité d'organisation
AD	Aide par discipline
Ar	Arbitre
Ju	Juge
Ju	Juge
gf	Gymnastes féminines
gm	Gymnastes masculins

Wettkampf

DG	Disziplinengruppe
LK	Leistungsklasse
EW	Einzelwettkampf
VW	Vereinswettkampf
WT	Wettkampfteil
WV	Wettkampfvorschriften
P	Programme

Concours

GD	Groupe de disciplines
CP	Classe de performance
Ind.	Concours individuel
CSoc	Concours de sociétés
PC	Partie de concours
PCc	Directives de concours
P	Programme

Spiele

VB	Volleyball
UH	Unihockey

Jeux

VB	Volleyball
UH	Unihockey

Gymnastik

GYB	Bühne
...MH	mit Handgerät
...OH	ohne Handgerät
...BL	Ball
...BD	Band
...KE	Keule(n)
...SL	Seil
...RF	Reif
...MH	Einsatz von mehreren Handgeräten
...UH	unkonventionelles Handgerät

Gymnastique

GYB	Sur scène
...AE	avec engin à main
...SE	sans engin à main
...BL	Ballon
...RB	Ruban
...MA	Massue/s
...CO	Corde
...CE	Cerceau
...PE	Plusieurs engins à main
...NC	Engin non conventionnel

Geräteturnen

Getu	Geräteturnen
BA	Barren
BO	Boden
GK	Gerätekombination
RE	Reck
SP	Sprung
SR	Schaukelringe
SSB	Schulstufenbarren

Gymnastique aux agrès

Getu	Gymnastique aux agrès
BP	Barres parallèles
SO	Gymnastique au sol
CE	Combinaison d'engins
BF	Barre fixe
ST	Sauts
AB	Anneaux balançants
BAS	Barres asymétriques scolaires

Leichtathletik

100	100 m Lauf
400	400 m Lauf
800	800 m Lauf
1000	1000 m Lauf
HO	Hochsprung
WE	Weitsprung
PS60	60m Pendelstafette
PS80	80m Pendelstafette
KUG	Kugelstossen
WVLA	Weisungen Vereinsleichtathletik
CRAT	Westschweizer LA Wettkampf

Athlétisme

100	Course 100 m
400	Course 400 m
800	Course 800 m
1000	Course 1000 m
SH	Saut en hauteur
SL	Saut en longueur
EN60	Estafette navette 60m
EN80	Estafette navette 80m
JB	Jet du boulet (Lancer du poids)
DA	Directives d'athlétisme de société
CRAT	Concours romand d'athlétisme

Fit&Fun

FF1	Fuss-Ball-Korb/Ball-Kreuz
FF2	Unihockey im Team/8-er Ball
FF3	Moosgummiring/Intercross

Fit&Fun

FF1	Foot-Balle à la corbeille/Balle croisée
FF2	Unihockey en équipe/8 ballons
FF3	Anneau en caoutchouc à lancer/Intercross

Aerobic

TAe	Team-Aerobic
-----	--------------

Aérobic

TAe	Team-aérobic
-----	--------------

Kunstturnen

Kutu gm	Kunstturnen Knaben
Kutu gf	Kunstturnen Mädchen

Artistique

GAM	Gymnastique artistique garçons
GAF	Gymnastique artistique filles

TRA Trampolin**Trampoline****GAC Acrobatikturnen****Gymnastique acrobatique**